



Commune de Sainte Bazeille

ARRETE DU MAIRE n° A_003_2025

Procédure de modification simplifiée n°5 du Plan Local d'Urbanisme

Exposé des motifs

M le Maire rappelle que la commune est dotée d'un plan local d'urbanisme depuis le 11 février 2019.

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de procéder à une modification du PLU afin de procéder à des adaptations mineures.

M le Maire se prononce sur le lancement d'une procédure de modification simplifiée du plan local d'urbanisme visant à modifier les points suivants :

- Ajout de bâtiments pouvant changer de destination
- Modification du règlement écrit de la zone AU et des OAP afin de favoriser de la mixité dans les opérations d'aménagement d'ensemble

Cadre juridique

VU la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains ;

VU la loi n° 2003-590 du 02 juillet 2003 « urbanisme et l'habitat » ;

VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

VU la loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche ;

VU le décret n° 2001-260 du 27 mars 2001 modifiant le Code de l'Urbanisme et le Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique et relatif aux documents d'urbanisme ;

VU l'ordonnance n°2012-11 du 5 janvier 2012 portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme ;

VU les articles L 101-1, L 101-2, L 153-45 à L 153-48 du Code de l'Urbanisme ;

Considérant l'exposé ci-dessus, le Maire de Sainte Bazeille,

DECIDE

Article 1 : il est prescrit une procédure de modification simplifiée n°5 du plan local l'urbanisme ;

Article 2 : le présent arrêté fera l'objet d'un affichage à la Mairie de Sainte Bazeille ;

Article 3 : une copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour annulation devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Fait à Sainte Bazeille, Le 17 mars 2025

Le Maire,

Gilles LAGAUZERE

